

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département du Haut-Rhin  
Arrondissement de Ribeauvillé

COMMUNE  
de  
**MITTELWIHR**

F 68630 – Route du Vin  
Tél. 03 89 47 90 23



## **CONSEIL MUNICIPAL**

DU 5 AVRIL 2022

SEANCE ORDINAIRE

SOUS LA PRESIDENCE DE  
**ALAIN KLEINDIENST, MAIRE**

## **PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**

### NOMBRE DE CONSEILLERS

Elus :	15
En fonction :	15
Présent(s) :	12
Absent(s) :	0
Excusé(s) :	0
Représenté(s) :	3

### LISTE DE PRESENCE

#### **Maire & Adjoints**

Alain KLEINDIENST – Maire	Présent
Fanny OSTER – 1 <sup>er</sup> Adjoint	Présente
Jean Michel HERRSCHER – 2 <sup>e</sup> Adjoint	Représenté
Philippe SCHEIDECKER – 3 <sup>e</sup> Adjoint	Présent

#### **Conseillers Municipaux**

Noëlle ABEGA	Présente
Philippe BLANCK	Présent
Jean-Claude BURGHART	Présent
Éric DUBERTRAND	Présent
Fanny ECKERT	Présente
Andrée GOCKER	Présente
Edith GREINER	Présente
Aurélie MAULER	Représentée
Nicole STROSSER	Présente
Robert ZIEGLER	Présent
Benjamin ZIRGEL	Représenté

#### PROCURATION(S)

Jean-Michel HERRSCHER à Alain KLEINDIENST

Benjamin ZIRGEL à Fanny OSTER

Aurélie MAULER à Noëlle ABEGA

#### SECRETAIRE DE SEANCE

Agathe BAUDIQUEZ – Secrétaire de Mairie

#### DATE DE LA CONVOCATION DEMATERIALISEE

31 mars 2022

ORDRE DU JOUR

Intervention de Maître Pierre-Yves THUET (Appel à projets)

- 1 – Conseil Municipal – Approbation du procès-verbal de la réunion précédente
- 2 – Compte administratif 2021 – Budget Principal
- 3 – Compte de Gestion 2021 – Budget Principal
- 4 – Affectation du résultat 2021 – Budget Principal
- 5 – Fiscalité Directe Locale (FDL) – Vote des taux d'imposition 2022
- 6 – Subventions communales allouées aux associations – Dotations 2022
- 7 – Budget Primitif 2022 – Budget Principal
- 8 – Compte administratif 2021 – Eau et Assainissement
- 9 – Compte de Gestion 2021 – Eau et Assainissement
- 10 – Affectation du résultat 2021 – Eau et Assainissement
- 11 – Budget Primitif 2022 – Eau et Assainissement
- 12 – RGPD - Renouvellement convention Centre de Gestion 54
- 13 – Ressources humaines - Convention de Mise à disposition de M. Mensur GUCATI, adjoint administratif auprès de la Commune de Mittelwihr
- 14 – Informations
- 15 – Divers

**1 – Conseil Municipal – Approbation du procès-verbal de la réunion précédente**

Pour : 15	Contre : 0	Abstentions(s) : 0
-----------	------------	--------------------

**2 - Compte administratif 2021 – Budget Principal**

Madame Fanny OSTER, Adjointe au Maire, présente l'exécution budgétaire de l'exercice 2021.

	Titres émis	Mandats émis	Résultat 2021
Fonctionnement	779 315.72 €	699 752.38 €	79 563.34 €
Investissement	232 307.10 €	125 221.22 €	107 085.88 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 011 622.82 €</b>	<b>824 973.60 €</b>	<b>186 649.22 €</b>

	Résultat de clôture 2020	Part affecté à l'investissement 2021	Résultat 2021	Résultat de clôture 2021
Fonctionnement	28 058.73 €	0.00 €	79 563.34 €	107 622.07 €
Investissement	127 534.57 €		107 085.88 €	234 620.45 €
<b>TOTAL</b>	<b>155 593.30 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>186 649.22 €</b>	<b>342 242.52 €</b>

Monsieur le Maire quitte la salle.

Après avoir entendu l'exposé de Madame Fanny OSTER et en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal :

**APPROUVE** le compte administratif de l'exercice 2021 du Budget Principal.

Pour : 13	Contre : 0	Abstentions(s) : 0
-----------	------------	--------------------

**3 - Compte de Gestion 2021 – Budget Principal**

Le compte de gestion 2021 du budget principal établi par le receveur est conforme au compte administratif.

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal :

**APPROUVE** le compte de gestion de l'exercice 2021 du Budget Principal.

Pour : 15	Contre : 0	Abstentions(s) : 0
-----------	------------	--------------------

#### 4 - **Affectation du résultat 2021 – Budget Principal**

En application de l'instruction comptable M14 relative à la comptabilité des collectivités locales, il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur l'affectation des résultats dégagés en fin d'exercice 2021 par le budget principal.

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
**STATUANT** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de	79 563.34 €
- un excédent de fonctionnement reporté de	28 058.73 €
soit un excédent de fonctionnement cumulé de	107 622.07 €
- un excédent d'investissement de	107 085.88 €
- un excédent d'investissement reporté de	127 534.57 €
- un déficit des restes à réaliser de	39 529.54 €
soit un excédent de financement de	195 090.91 €

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 - EXCEDENT	107 622.07 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0.00 €
RESULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	107 622.07 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) – EXCEDENT	234 620.45 €

Pour :	15	Contre :	0	Abstentions(s) :	0
--------	----	----------	---	------------------	---

#### 5 - **Fiscalité Directe Locale (FDL) – Vote des taux d'imposition 2022**

**VU** l'article 16 de la loi de finances pour 2022 qui reconduit jusqu'en 2022 le taux de taxe d'habitation appliqué en 2019 ;

Les communes ne voteront aucun taux de taxe d'habitation au titre de l'année 2022.

Pour information le taux de la taxe d'habitation était de 16.19% en 2019.

**VU** l'état n° 1259 COM transmis par la Direction des Finances Publiques notifiant le montant des bases prévisionnelles d'impositions directes préalablement débattu en Commission de Finances ;

**VU** le budget primitif 2022, fixant le montant des produits des taxes directes locales attendu pour 2022 ;

**CONSIDERANT** que l'augmentation constante des charges fixes conjuguée avec la baisse des recettes et notamment de la DGF, réduit de manière drastique la capacité d'autofinancement de la commune. Il est proposé d'augmenter la fiscalité communale pour garantir à minima un fonctionnement serein pour l'année à venir.

Sur proposition de Monsieur le Maire,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'augmenter la fiscalité en 2022, et fixe les taux comme suit :

	Taux votés	Produits attendus
Taxe foncière propriétés bâties	25.38 %	265 221 €
Taxe foncière propriétés non bâties	49.18 %	54 590 €
Cotisation Foncières Entreprises	---	0 €
Ce qui représente au total un produit fiscal « attendu » pour 2022 de		<b>319 811 €</b>

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer les documents afférents à cet état.

Pour : 15	Contre : 0	Abstentions(s) : 0
-----------	------------	--------------------

## 6 - Subventions communales allouées aux associations – Dotations 2022

Il est proposé au Conseil Municipal de renouveler sa participation au fonctionnement des associations.

Monsieur le Maire fait état des différentes associations et organismes ayant sollicité la commune pour un soutien financier au titre de l'année 2022.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le montant des subventions comme suit :

ASSOCIATIONS	Montant
Amicale des Donneurs de Sang	250 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	250 €
APA	80 €
Association d'Histoire et de Culture	250 €
Association des parents d'élèves « Arc-en-ciel »	100 €
Association Les Amis d'Amandine	250 €
Association Prévention Routière	80 €
Ceblan	100 €
Club des Fleurs d'Amandiers	250 €
Colorado Dancers	250 €
Comité de Jumelage Mittelwihr-Cancale	250 €
Croqu'Bouquin	100 €
Ecole de Musique de la Vallée de Kaysersberg	408 €
Ecole de Musique Les Ménétriers	450 €
FC Intercommunal de Riquewihr	100 €
Groupe Folklorique Les Joyeux Vignerons	500 €
Société de Musique Alsatia	250 €
UNC Bennwihr Mittelwihr	250 €
Subvention exceptionnelle (provisions)	6 332 €

**DECIDE** d'attribuer par le biais de la subvention exceptionnelle une aide au Syndicat viticole de Mittelwihr dans le cadre de la confusion sexuelle à hauteur de 10€ par hectare fait.

**DIT** que les dépenses sont inscrites au Budget Primitif 2022 au compte 65748 ;  
**CHARGE** Monsieur le Maire de l'application de la présente décision et l'autorise à signer tout document y afférent.

Pour :	15	Contre :	0	Abstentions(s) :	0
--------	----	----------	---	------------------	---

#### 7 - Budget Primitif 2022 – Budget Principal

Au préalable de la présentation du projet de budget primitif de l'exercice 2022 et conformément à l'article L.2123-24- 1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente l'état récapitulatif des indemnités perçues par les élus de la Commune au titre des mandats exercés au sein du Conseil Municipal ou en tant que représentant de la Commune au sein (d'un syndicat ou Comcom).

Le projet de budget primitif 2021, sur avis de la Commission de Finances réunie le 24 mars 2022, est soumis l'approbation du Conseil Municipal. Il s'établit comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	838 642.07 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 043 720.45 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 882 362.52 €</b>
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	838 642.07 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 043 720.45 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 882 362.52 €</b>

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des documents budgétaires,  
Après avoir entendu les explications du Maire,  
Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** et **VOTE** par chapitre le Budget Primitif 2022 de la Commune.

Pour :	15	Contre :	0	Abstentions(s) :	0
--------	----	----------	---	------------------	---

**8 - Compte administratif 2021 – Eau et Assainissement**

Madame Fanny OSTER, Adjointe au Maire, présente l'exécution budgétaire de l'exercice 2021.

	Titres émis	Mandats émis	Résultat 2021
Fonctionnement	268 198.15 €	232 025.59 €	36 172.56 €
Investissement	70 819.69 €	100 484.56 €	- 29 664.87 €
<b>TOTAL</b>	<b>339 017.84 €</b>	<b>332 510.15 €</b>	<b>6 507.69 €</b>

	Résultat de clôture 2020	Part affecté à l'investissement 2021	Résultat 2021	Résultat de clôture 2021
Fonctionnement	24 829.93 €	24 829.93 €	36 172.56 €	36 172.56 €
Investissement	- 104 768.02 €		- 29 664.87 €	- 134 432.89 €
<b>TOTAL</b>	<b>- 79 938.09 €</b>	<b>24 829.93 €</b>	<b>6 507.69 €</b>	<b>- 98 259.96 €</b>

Monsieur le Maire quitte la salle.

Après avoir entendu l'exposé de Madame Fanny OSTER et en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal :

**APPROUVE** le compte administratif de l'exercice 2021 du Service Eau et Assainissement.

Pour :	13	Contre :	0	Abstentions(s) :	0
--------	----	----------	---	------------------	---

**9 - Compte de Gestion 2021 – Eau et Assainissement**

Le compte de gestion 2021 du Service Eau et Assainissement établi par le receveur est conforme au compte administratif.

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal :

**APPROUVE** le compte de gestion de l'exercice 2021 du Service Eau et Assainissement.

Pour :	15	Contre :	0	Abstentions(s) :	0
--------	----	----------	---	------------------	---

**10 - Affectation du résultat 2021 – Eau et Assainissement**

En application de l'instruction comptable M49 relative à la comptabilité des services publics d'eau et d'assainissement des collectivités locales, il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur l'affectation des résultats dégagés en fin d'exercice 2021 par le budget Eau-Assainissement.

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
**STATUANT** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de	36 172.56 €
- un excédent de fonctionnement reporté de	0 €
soit un excédent de fonctionnement cumulé de	36 172.56 €
- un déficit d'investissement de	- 29 664.87 €
- un déficit d'investissement reporté de	- 104 768.02 €
soit un déficit de financement de	- 134 432.89 €

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 - EXCEDENT	36 172.56 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	36 172.56 €
RESULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	0.00 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) – DEFICIT	- 134 432.89 €

Pour :	15	Contre :	0	Abstentions(s) :	0
--------	----	----------	---	------------------	---

**11 - Budget Primitif 2022 – Eau et Assainissement**

Le projet de budget primitif 2021, est soumis l'approbation du Conseil Municipal. Il s'établit comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	307 420.00 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	259 272.56 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>566 692.56 €</b>
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	307 420.00 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	259 272.56 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>566 692.56 €</b>

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des documents budgétaires,  
 Après avoir entendu les explications du Maire,  
 Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** et **VOTE** par chapitre le Budget Primitif 2022 du Service Eau et Assainissement.

Pour :	15	Contre :	0	Abstentions(s) :	0
--------	----	----------	---	------------------	---

**12 - RGPD - Renouvellement convention Centre de Gestion 54**

Adhésion à la mission mutualisée RGPD proposée conjointement par le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et celui de Meurthe-et-Moselle, et désignation d'un délégué à la protection des données (DPD).

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et celui de Meurthe-et-Moselle proposent conjointement à leurs collectivités une mission mutualisée d'accompagnement dans la démarche de mise en conformité au Règlement Général de Protection des Données (RGPD) des traitements de données personnelles.

Le Maire expose à l'assemblée le projet de convention pour la période 2022/2024 à la mission mutualisée d'accompagnement à la mise en conformité des activités de traitements de données personnelles avec les dispositions du règlement général sur la protection des données « RGPD ». Cette convention est proposée conjointement par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et celui de Meurthe-et-Moselle (« CDG54 »).

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il introduit un changement de paradigme fondé sur la responsabilisation a priori des acteurs traitant de données personnelles et un renversement corollaire de la charge de la preuve, ainsi que de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel.

Le RGPD n'est ni un document de prescriptions, ni un document d'interdictions. C'est un règlement d'encadrement qui fixe des obligations et des principes, mais les solutions permettant son respect incombent au responsable de traitement.

Au regard de l'importance du respect des obligations et des principes posés par le RGPD, des réponses techniques à apporter ainsi que de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission présente un intérêt certain.

Dans le cadre de la mutualisation des moyens entre des centres de gestion de la fonction publique territoriale de l'Interrégion Grand Est-Bourgogne-Franche Comté, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle exercent, sous leur égide respective, une mission mutualisée d'accompagnement à la démarche de mise en conformité au RGPD auprès de collectivités volontaires basées dans leur ressort départemental.

Dans ce cadre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle partage son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique avec ces centres de gestion et des collectivités et établissements publics qui leur sont rattachés.

Le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Haut-Rhin s'inscrit dans cette démarche.

Cette mission mutualisée d'accompagnement à la conformité au RGPD proposée conjointement par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et celui de Meurthe-et-Moselle est dénommée « mission RGPD mutualisée des CDG ».

La dernière convention est arrivée à son terme le 31 décembre 2021, la nouvelle convention proposée vise à poursuivre la mission avec effet du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Tout le travail déjà réalisé dans le cadre de la 1<sup>ère</sup> convention est conservé et reste accessible sur l'espace RGPD dédié à notre collectivité dans l'outil informatique mis à notre disposition.

Par la présente délibération, nous nous proposons de renouveler notre adhésion à la mission RGPD du centre de gestion.

Par la présente délibération, nous nous proposons de nous inscrire dans cette démarche.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal :

**AUTORISE** le Maire à signer la convention relative à la mission d'accompagnement pour la mise en conformité au RGPD des activités de traitements de données personnelles de la collectivité ;

**AUTORISE** le Maire à prendre et à signer tout document et acte relatif à ladite mission ;

**AUTORISE** le Maire à désigner auprès de la CNIL le CDG 54 comme étant le Délégué à la Protection des Données (DPD) personne morale de la collectivité.

Pour :	15	Contre :	0	Abstentions(s) :	0
--------	----	----------	---	------------------	---

**13 - Ressources humaines - Convention de Mise à disposition de M. Mensur GUCATI, adjoint administratif auprès de la Commune de Mittelwihr**

En accord avec la Commune de Zellenberg, préalablement consulté Monsieur le Maire propose de mettre Monsieur Mensur GUCATI, adjoint administratif, à la disposition de la Commune de Mittelwihr en vue d'y exercer les fonctions d'adjoint administratif pour une durée de 6 mois, à hauteur de 24heures hebdomadaires, sous réserve de l'accord de l'intéressé.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal :

**DONNE** son accord pour la mise à disposition de Monsieur Mensur GUCATI à la Commune de Mittelwihr pour y exercer les fonctions d'adjoint administratif, sous réserve de l'accord de la Commune de Zellenberg ;

**AUTORISE** le Maire à signer la convention de mise à disposition ;

**CHARGE** le Maire ou sons représentant d'en donner communication aux instances compétentes.

Pour :	15	Contre :	0	Abstentions(s) :	0
--------	----	----------	---	------------------	---

**14 - Informations**

- Elections – Tableau de répartition des permanences pour la tenue du bureau de vote à l'occasion du 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> tour de l'élection présidentielle
- Régularisation de l'occupation du domaine public – Avancement du dossier STEINLE
- Location de salle – Désignation de conseillers en charge de la remise des clés et de la réalisation de l'état des lieux. Mesdames Fanny OSTER et Noëlle ABEGA ainsi que Monsieur Eric DUBERTRAND se portent volontaires.
- Matinée citoyenne – La matinée citoyenne est fixée au samedi 04 juin 2022 à 8h00
- Eclairage public – Proposition d'éteindre l'éclairage la nuit entre 23h et 6h
- Nouveaux horaires d'ouverture de la Mairie – Lundi et Mercredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- Conseil d'Ecole – Compte-rendu de Madame Noëlle ABEGA. La kermesse de l'école est prévue le vendredi 24 juin 2022
- Véhicule communal – Vente du Dacia Duster
- Personnes âgées – Report du repas de fin d'année

**15 - Divers**

- Ligue contre le Cancer – La quête débutera au sein de la Commune à partir du 7 avril 2022
- Amicale des Sapeurs-Pompiers de Mittelwihr – L'Amicale va fusionner avec celle de Beblenheim
- Rue des Fleurs – Des problèmes de circulation sont évoqués

Ouverture de séance à 19h<sup>00</sup>  
Levée de séance à 21h<sup>10</sup>